

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 28 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DEVE 188 - DFA Budget annexe du fossoyage - Décision modificative n°1 de 2017.

Mme Pénélope KOMITES et M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe du fossoyage délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 12, 13 et 14 décembre 2016 (délibération 2016 DEVE 130 DFA) ;

Vu le budget supplémentaire de l'exercice 2017 du budget annexe du fossoyage délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 6, 7 et 8 juin 2017 (délibération 2017 DEVE 68 DFA) ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2017, par lequel la Maire de Paris lui soumet le projet de décision modificative n°1 du budget annexe du fossoyage pour l'année 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3ème Commission et par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : La décision modificative n°1 du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2017 augmente le montant des autorisations de programme de 100.000 euros, portant à 300.000 euros le montant des autorisations de programme votées en 2017.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO